

***DECISION DU 26/05/2020
N°DE2020_42***

***Demande de Subvention DETR 2020
Plan de financement modificatif***

Le Président de la communauté de communes Rhône Lez Provence,

VU :

- ▶ L'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011
- ▶ L'article L.2334-33 du code général des collectivités territoriales
- ▶ La circulaire du Préfet de Vaucluse en date du 29 novembre 2019
- ▶ La délibération du 11 juillet 2016 et du 11 avril 2017 donnant délégation de fonction au Président
- ▶ L'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, qui confie de plein droit aux exécutifs locaux, sans qu'une délibération ne soit nécessaire, les attributions que les assemblées délibérantes peuvent habituellement leur déléguer par délibération, afin de faciliter la prise des décisions dans les matières permettant d'assurer la continuité du fonctionnement et de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements
- ▶ La délibération du bureau communautaire du 28 janvier 2020 relative à la sollicitation auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020, une subvention dont le montant plafonné est de 350 0000 € HT pour le projet de réalisation d'une déchetterie et d'une recyclerie

CONSIDERANT :

- ▶ Que le calcul de la subvention de la DETR doit être effectué sur des dépenses plafonnées à 700 000 € HT conformément à la circulaire du 29 novembre 2019
- ▶ Que cette opération est co-financée par la région et que l'autofinancement minimal de ses dépenses plafonnées doit être de 30 % (notion de chef de file)

DECISION DU 26/05/2020
N°DE2020_42

Demande de Subvention DETR 2020
Plan de financement modificatif

Il convient de présenter un plan de financement des dépenses plafonnées comme suit

- DETR 2020	229 810,00 € (32.83%)
- CRET	213 590,94 € (30.51%)
- Autofinancement	256 599,06 € (36.66%)
	700 000,00 €

Et un plan de financement global comme suit :

- DETR 2020	229 810,00 € (7.66%)
- CRET	916 000,00 € (30.51%)
- Autofinancement	1 856 190,00 € (61,83%)
	3 002 000,00 €

DECIDE

Au nom de la communauté de communes Rhône Lez Provence,

- **D'APPROUVER** le plan de financement du projet de réalisation d'une déchetterie et d'une recyclerie
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020 une aide financière à hauteur de 229 810,00 €



Anthony ZILIO

Acte certifié exécutoire par :
- Dépôt / Envoi en préfecture le
- Publication le
- Notification le
Le président

Anthony ZILIO